



REGLEMENT INTERIEUR DU FRANCHE COMTE CHAPTER FRANCE

Le règlement intérieur du FCCF complète la charte du HOG et engage à son respect tout membre du Franche Comté Chapter France (FCCF) et leurs invités par sa signature au moment de son adhésion :

- ARTICLE 1 : A ne pas afficher ses opinions politiques ou religieuses, ni son statut social afin de ne gêner quiconque.
- ARTICLE 2 : A veiller à respecter le bien-être des personnes se trouvant dans notre entourage.
- ARTICLE 3 : A être titulaire d'un permis de conduire de catégorie A en cours de validité et s'engager à signaler au FCCF tout retrait de son permis quelle qu'en soit la cause.
- ARTICLE 4 : A certifier que la moto qu'il utilise ou qu'il utilisera dans le cadre des événements organisés par le FCCF, la Concession HD de Besançon ou le HOG, le sera sous sa responsabilité pleine et entière, et s'engager à faire son affaire personnelle des dommages matériels subis par sa moto comme des dommages corporels qu'il pourrait subir à son guidon.
- ARTICLE 5 : A ce que sa moto soit maintenue en parfait état de fonctionnement et qu'elle soit couverte par une assurance responsabilité civile couvrant tous les dégâts pouvant être causés aux tiers et à leurs biens, y compris dans le cadre des événements organisés de manière collective par le FCCF, la Concession HD de Besançon ou le HOG, et à avoir sur lui en toutes circonstances les documents attestant de cette assurance lors de ces événements.
- ARTICLE 6 : A respecter le Code de la route, conserver une discipline rigoureuse pour sauvegarder la sécurité du groupe et celle des autres usagers de la route. Porter un casque et des gants homologués. Respecter les dispositions du Guide Sécurité du FCCF.
- ARTICLE 7 : A comprendre que la consommation d'alcool et/ou la prise de stupéfiants sont des responsabilités personnelles sérieuses qui engagent, en plus du membre du Chapter lui-même, la sécurité et le bien-être de sa famille et de ses amis motards. La consommation d'alcool et/ou la prise de stupéfiants avant ou pendant l'activité moto ne constituent pas un comportement sûr et responsable.
Le FCCF dégage toute responsabilité en cas de consommation de boissons alcoolisées et/ou de prise de stupéfiants lors des sorties organisées.
- ARTICLE 8 : Lors des sorties Chapter, les membres du Bureau pourront afficher les couleurs du FCCF. Lors de certaines sorties, des membres du Chapter pourront être désignés pour assurer la sécurité du groupe en déplacement. Dans ce cas, ils seront porteurs d'un gilet fluo de sécurité et seront les seuls autorisés à assurer la sécurité.
- ARTICLE 9 : A ne pas rechercher la responsabilité du FCCF, de la Concession HD de Besançon ou du HOG, au titre des dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés à lui-même et à quiconque, résultant de l'usage personnel de sa moto ou pouvant découler de tout incident ou accident survenant au cours ou à l'occasion d'un événement organisé par le FCCF, la Concession HD de Besançon ou le HOG.
A n'exercer aucune poursuite à l'encontre du FCCF, de la Concession HD de Besançon ou du HOG.
- ARTICLE 10 : Les membres du Chapter attestent avoir pris connaissance et s'engagent à respecter la Charte Annuelle pour les Chapters HOG, le Guide de Sécurité du Chapter (disponibles sur le site Internet du FCCF) et le présent règlement intérieur.
- ARTICLE 11 : Le Bureau du FCCF se réserve le droit de radier un membre du Chapter qui n'aurait pas satisfait au présent règlement intérieur.

(suite au verso...)

CECI EST UNE DECHARGE DE RESPONSABILITE
A LIRE AVANT DE LA SIGNER

Je me déclare d'accord avec le fait que la Concession HARLEY-DAVIDSON de BESANCON, le HARLEY OWNERS GROUP (HOG), la HARLEY DAVIDSON INC. , la HARLEY DAVIDSON MOTOR COMPANY, LE FRANCHE COMTE CHAPTER FRANCE (FCCF), leurs Directors, Officers, et collaborateurs respectifs (ci-après désignés par les PARTIES DECHARGEES) ne peuvent être déclarés responsables au cas où je serais blessé (quelle que soit la blessure, y compris paralysie ou mort) ou si mes biens sont endommagés durant les évènements organisés par le FCCF, la Concession HD de Besançon ou le HOG et résultant d'actes ou d'omissions survenus pendant l'exécution des obligations et devoirs des PARTIES DECHARGEES, même si le dommage ou la blessure est imputable à une négligence (sauf négligence volontaire).

Je comprends et j'accepte que tous les membres du FCCF, de la Concession HD de Besançon ou du HOG et leurs invités participent volontairement et à leurs propres risques à toutes les activités du FCCF, de la Concession HD de Besançon ou du HOG, et je prends à ma charge tous les risques de blessures et de dommages pouvant être générés par le déroulement de telles activités.

Je décharge de toute responsabilité les PARTIES DECHARGEES en cas de blessure ou de perte subie par ma personne et/ou mes biens et pouvant résulter de ma participation à des activités ou évènements organisés par le FCCF, la Concession HD de Besançon ou le HOG.

JE COMPRENDS QUE CELA SIGNIFIE QUE JE ME DECLARE D'ACCORD POUR NE PAS ENGAGER DES POURSUITES CONTRE LES « PARTIES DECHARGEES » QUELLE QUE SOIT LA BLESSURE OU LE DOMMAGE SUBI PAR MA PERSONNE OU MES BIENS ET PROVENANT DE OU EN CONNEXION AVEC L'EXECUTION DES OBLIGATIONS ET DEVOIRS DU FCCF, DE LA CONCESSION HD DE BESANCON OU DU HOG LORS DU PLANNING OU DU DEROULEMENT OU DU SPONSORING DE LA OU DES MANIFESTATIONS MENTIONNEES.

Je comprends que les PARTIES DECHARGEES prennent des photos de participants pour publier dans les magazines HOG ou autres. Sous ces conditions, j'autorise expressément que ma photo soit prise et publiée par les PARTIES DECHARGEES. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes, et je garantis ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

En conséquence, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le FCCF à fixer, reproduire et diffuser au public dans le monde entier sur son site Internet, pour une durée indéterminée, les photographies ou films pris dans le cadre des évènements organisés par le FCCF, la Concession HD de Besançon ou le HOG.

Le FCCF s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies ou films dans tout support à caractère raciste, xénophobe, pornographique ou toute autre exploitation préjudiciable.

En signant cette autorisation de responsabilité et autorisation de photographe, je certifie que j'ai lu cette exonération, que je l'ai intégralement comprise, et que je ne me fonde sur aucune déclaration des PARTIES DECHARGEES.

Nom et Prénom du membre du FCCF :

Lieu et date :

Mention manuscrite « Lu et approuvé » suivie de la signature :

